

Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor

Maison de la Chasse – La Prunelle – B.P.214 – 22192 PLERIN Cedex



Bulletin d'adhésion 2024- 2025

M. (nom, prénom) :	
Adresse:	
Code postal :Ville :	
N° Fixe :	S S
MAIL:	
destinées au secrétariat de l'association. En application de l d'accès et de rectification aux informations qui vous concerne des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au s MADAME	MONSIEUR
renouvellement annuel de votre adhésion, le règlement d	
Le montant de la cotisation, pour cette année cynégeticomme suit :	ique, allant du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, est fixe
Adhésion simple :	12, 00 €
Supplément pour abonnement de 1 an (4 numér	os) à la revue « Le Journal des Piégeurs » 11, 00 €

Soit, dans ce cas : Abonnement simple + 1 an d'abonnement : 12, 00 ϵ + 11, 00 ϵ= 23, 00 ϵ REGLEMENT PAR CHEQUE UNIQUEMENT A L'ORDRE DE L'APA22

Aux termes de l'article 6 du titre II de nos statuts, et du 1^{er} alinéa du titre I de notre règlement intérieur, la cotisation devra être réglée <u>avant le 30 septembre 2024</u> au siège de notre association.

Note d'information :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.